

# Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture, Matériaux de Construction, Etc.

## L'INDUSTRIE DES EXPLOSIFS

(Suite)

### Transport par voie ferrée.

Jusqu'en 1912, les règlements de transport par voie ferrée, au Canada, étaient peu précis et d'une application peu fréquente, mais à la suite d'explosions désastreuses, le gouvernement canadien s'est ému. Le département des mines fut chargé d'établir, d'accord avec les compagnies de chemins de fer et les industriels, des règlements pouvant donner quelque sécurité au public. Deux conférences, tenues sous la présidence du Dr Haanel, directeur des mines, le 23 et le 30 septembre 1910, posaient les bases de la législation des explosifs. Devant les représentants du "Bureau of Safe Transportation" de New-York et devant les fabricants d'explosifs au Canada, M. le capitaine Desborough, inspecteur des explosifs au Home Office de Londres, exposa magistralement le résultat de son enquête par tout le pays. Comme conséquence, il demandait une législation analogue à celle du Royaume-Uni, aussi bien pour le transport que pour la fabrication des explosifs. Cette proposition rencontra quelque résistance de la part des industriels.

Incontestablement, les mesures proposées, en augmentant le capital improductif, peuvent gêner momentanément le développement de cette industrie. Quoi qu'il en soit, l'opposition des industriels n'a pas été faite en vain et depuis 1910, le projet de réglementation de la fabrication attend la discussion devant la Chambre d'Ottawa. Seule la législation du transport par voie ferrée a abouti. Le 16 janvier 1913, le Bureau des Commissaires des chemins de fer édictaient les règlements pour le transport des explosifs. (The Board of Railway Commissioners for Canada. Regulations for the transportation of explosives. General order No. 100). Ces règlements interdisent le transport de plusieurs catégories d'explosifs et particulièrement de la nitroglycérine liquide, de la dynamite qui exsude, de la nitrocellulose desséchée. Les formalités d'emballage et de déclaration sont renforcées. Ces formalités et prohibitions qui suppriment certaines habitudes contre lesquelles M. le capitaine Desborough s'était élevé énergiquement, donnent en définitif au Canada, une législation des explosifs analogue à celles des grands Etats européens et américains.

### L'industrie des explosifs au Canada.

Le recensement des manufactures in-

diqué pour 1911 sept entreprises possédant un capital total de 1 916,000 dollars. Les usines de ces entreprises se sont concentrées surtout dans les provinces d'Ontario et de Québec. Les usines de Vaudreuil, Beloeil, Windsor Mills, Rigaud et Sherbrooke (P. Q.), Parry Sound, Kingston, Petrolia, Cobalt, Deseronto (Ont.), fabriquent soit des dynamites, soit des capsules ou des mèches.

Les usines de la Colombie Britannique et du Nouveau-Brunswick (Maicaima), Northfield, Bowen Island (B.C.) et Sydney (N.B.) se développent rapidement, et peuvent espérer de par leur situation géographique un brillant avenir.

En 1910, toutes ces usines employaient pour 1 044 201 dollars de matières premières et fabriquaient pour 2 168,500 de produits finis. La plupart des sociétés d'explosifs ont fusionné en 1912 et le syndicat qui possède huit usines a pris le nom de Canadian Explosives Co. Son siège social est à Montréal, Transportation Building. Ce syndicat subit la concurrence sérieuse de la maison Curtiss Harvey qui possède une usine à Rigaud (P.Q.) et qui importe d'Angleterre. Enfin l'Energite Explosives Co. fabrique et vend des explosifs chloratés.

De nouvelles sociétés sont en formation. La General Chemical and Explosives Co. qui a son siège social à Montréal a obtenu la concession de vastes terrains à Trois-Rivières et se dispose à fabriquer un explosif chloraté d'un transport facile.

Etant donné les circonstances favorables, il n'est pas douteux qu'elle prospère rapidement. De plus en plus les dynamites doivent compter avec la concurrence des explosifs chloratés et de sûreté dont l'utilisation rationnelle est encore peu connue.

Les usines d'explosifs de ces deux catégories ont sur les usines de dynamites le grand avantage de pouvoir s'installer à proximité des centres miniers, tandis que les fabriques de nitro-glycérine doivent se placer au voisinage d'usines d'acides; la sécurité de leurs produits est incontestablement bien supérieure à celle des dynamites et les fabricants de dynamites doivent compter dès maintenant avec cette redoutable concurrence.

L'importation des dynamites, d'autre part, malgré les tarifs protecteurs et malgré les formalités d'importation projetées ne diminuent pas, de sorte que le remarquable essor de l'industrie des dynamites pourrait se trouver entravé.

Déjà certaines usines de dynamites fabriquent l'explosif de sûreté sans nitroglycérine; c'est un moyen de défense,

mais nous pensons que l'évolution logique d'une usine de dynamite doit s'opérer vers la grande industrie chimique. Comme le montre le schéma inséré dans cet article, il existe une véritable "solidarité" de fabrications entre les deux industries, solidarité qui permet d'obtenir des prix de revient très bas aussi bien pour les explosifs que pour les produits chimiques. "Il est à souhaiter, pour la prospérité de l'industrie chimique canadienne que les fabricants orientent leurs projets dans ce sens.

### L'industrie des explosifs aux Etats-Unis.

Dans ce pays, la valeur des explosifs fabriqués a décuplé depuis 1869. Le tableau suivant signale les points remarquables de la statistique de cette industrie.

|  | 1869      | 1879      | 1889       | 1899       | 1904       | 1909       |                          |
|--|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|--------------------------|
|  | D         | D         | D          | D          | D          | D          |                          |
|  | 4,099,900 | 6,585,185 | 13,539,478 | 79,465,846 | 42,307,163 | 50,167,976 | Capital.....             |
|  | 2,398,40  | 3,271,549 | 5,481,723  | 10,334,974 | 17,203,667 | 22,811,548 | Matières premières.....  |
|  | 4,237,539 | 5,802,029 | 11,352,675 | 17,125,418 | 29,602,884 | 40,139,661 | Valeur des produits..... |

Dans les cinq dernières années du recensement, le capital avait subi une augmentation de huit millions de dollars et la valeur des produits fabriqués de onze millions de dollars.

(A suivre)